



AVENANT A CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX

Entre les soussignés

La Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, sise 7 boulevard de la gare, 40800 AIRE SUR L'ADOUR, représentée par Monsieur Philippe BRETHERS, en sa qualité de Président, agissant en vertu de la délibération n°.....

Ci-après dénommée indifféremment « la communauté de communes »,

D'UNE PART ET

L'Association A.L.A.L.E. (Siret : 782 051 932 00021), dont le siège social est situé à quartier de la Plaine 40800 AIRE SUR L'ADOUR (40800), représentée par Monsieur Christophe CARTEAU en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « l'occupant »,

Ci-après dénommées ensemble « Les parties »

Ceci préalablement exposé, Il a été convenu ce qui suit :

En date du 3 juillet 2024, la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et l'Association A.L.A.L.E. ont signé une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux, consentie et acceptée pour une durée initiale allant du 1er juillet 2024 au **05 juillet 2025** des bâtiments du Centre de Loisirs d'Aire sur l'Adour sis Quartier de la Plaine à Aire sur l'Adour (40800).

Afin de permettre à l'association de poursuivre l'activité en matière extrascolaire déléguée par la communauté de communes durant les vacances estivales 2025, il est décidé de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 août 2025.



L'article 3 de la convention initiale est donc modifié comme suit :

« La présente convention est consentie et acceptée pour une durée initiale allant du 1er juillet 2025 au **31 août 2025** ».

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, à Aire sur l'Adour le

Le Président
de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour

Philippe BRETHERS

Le Président
de l'association A.L.A.L.E

Christophe CARTEAU